



Plus de poste, payée à rien faire chez moi sans notif

Par **slayerteacher**, le **29/03/2011** à **13:09**

Bonjour,

J'ai été embauchée en CDD au mois de novembre en tant que formatrice pour une formation dont je n'ai pas le titre, formation pour un métier dont j'ai même pas un an d'expérience. Ce que je pensais au départ être juste des interventions ponctuelles c'est rapidement transformé en du 35h par semaine en face à face + préparation des cours le soir et le week-end! Je me suis retrouvée assez rapidement seule à assurer les cours pour plusieurs groupes, mes collègues ne restant jamais bien longtemps. Je m'en suis assez bien sortie et j'ai sauvé la formation d'une annulation en restant en renouvelant mon contrat.

Notre financeur a enfin mis son nez dans cette formation (plaintes des stagiaires) et a invalidé mon CV car non conforme au cahier des charges. je n'ai même pas le droit d'intervenir ponctuellement (sans remise en cause de mes compétences ou du travail effectué, reconnu par tout le monde comme étant énorme et très bien)

Le souci, c'est que je suis en contrat encore pendant 2 mois, que mon employeur n'a pas de bureau dans mon département (à part les 3 salles loués chez un concurrent pour recevoir les stagiaires) et qu'il ne sait pas quoi faire de moi.

Ca fait presque 2 semaines maintenant que je suis chez moi à rien faire (tout en étant payée) à attendre que mon boss m'appelle pour me dire "voilà votre nouveau poste".

Malgré 2 mails que je lui ai envoyé, je n'ai aucune nouvelle de mon patron depuis 10 jours.

Je sais qu'il ne peut pas mettre fin à mon contrat comme ça, et que s'il le faisait il devrait me payer la totalité de mes salaires si j'étais allé au bout de mon contrat.

Ma question est: [s]comment puis-je actuellement me protéger?[/s] En effet, je n'ai aucun document écrit qui stipule que je ne peux plus intervenir sur la formation, mon boss me dit tout par oral, ne répond plus à mes mails.. Je commence à m'inquiéter et à me poser des questions. Je n'ai pas non plus de document écrit qui me dise que je reste à la maison en attendant qu'il me trouve un nouveau poste. Je sais qu'il m'est redevable de beaucoup sur cette formation, il me l'a assez répété. Je lui ai fait confiance au début mais là je doute.

Si quelqu'un pouvait m'aider pour que je puisse me protéger au cas ou, ca serait sympa.

ST

Par **P.M.**, le **29/03/2011** à **16:40**

Bonjour,

Effectivement, il aurait été préférable d'exiger un écrit vous demandant de rester chez vous, mais vous pourriez envoyer une lettre recommandée avec AR à l'employeur indiquant que suite à ses directives vous intimant de rester chez vous, vous les respectez, mais que vous vous tenez à sa disposition pour poursuivre le CDD pour lequel vous devez continuer à être rémunérée même dans ces conditions...

Par **slayerteacher**, le **29/03/2011** à **17:49**

Merci de votre réponse.

Je vais faire un courrier comme vous suggérez, ça sera déjà un bon pas en avant, en espérant que ça n'aille pas plus loin.

je sais que mon employeur a une obligation de me fournir un travail normalement mais bon.. les circonstances sont tellement bizarres.